

## LE GROUPE DE TRAVAIL

### Emballages

*Le groupe de travail Emballages est ouvert depuis le 6 janvier 2023 à tous les membres UFME, aux signataires FERVAM et invités extérieurs partenaires.*

Le GT Emballages traite spécifiquement des **problématiques de l'emballage des menuiseries** dans un contexte réglementaire qui évolue avec des exigences en termes de **réduction, réemploi et recyclage des emballages**. C'est un enjeu pour la Filière Portes & Fenêtres. **L'éco-conception des menuiseries passe aussi par l'éco-conception des emballages.**

Ce groupe de travail permet un partage fructueux d'expériences complémentaires entre les participants représentant les différents acteurs de la Filière Portes & Fenêtres. Des invités extérieurs sont appelés à participer selon les sujets abordés.

#### Lors de l'année 2024, le GT Emballage a principalement travaillé à :

- décrypter et transposer les consignes de l'ADEME pour une application à la filière menuiserie pour établir le taux de réemploi des emballages. En effet, **depuis 2024, toute entreprise mettant en marché plus de 10 000 unités de produits emballés doit déclarer cet indicateur**. Le décret 2022-507 fixe des proportions minimales d'emballages réemployés
- identifier les possibilités de réemploi des emballages, et notamment a participé à une étude sur les palettes à dossier (ou chevalets) utilisées dans la filière menuiserie. Ce projet commun UFME via le CODIFAB, et la commission Palette de la FNB (SYPAL) est animé par FCBA. Une note de préconisation sur la conception de ce type de supports avec un objectif de réemploi sera diffusée en 2025
- analyser le fonctionnement de la future REP Emballages Industriels et Commerciaux, qui se nomme désormais REP Emballages Professionnels. Une contribution UFME au projet de décret a été déposée fin 2024. Des premiers contacts ont été pris auprès des structures qui se sont manifestées pour être éco-organismes de cette REP.

#### Feuille de route 2025

Un travail d'analyse et d'application à notre filière sera conduit autour de 2 textes :

- la REP Emballages professionnels : le décret, le cahier des charges tout comme les arrêtés sont espérés courant 2025.
- le PPWR, projet de règlement Européen sur les emballages et les déchets d'emballages.
- le projet de prime à l'incorporation de matière plastique recyclée (IMPR Plastiques) qui inclut le périmètre des REP Emballages sera également suivi par le GT Emballages de l'UFME

#### Votre contact



**Maelenn ROUGIE**

Chargée de Mission

Environnement

[m.rougie@ufme.fr](mailto:m.rougie@ufme.fr)

06 79 87 13 51